



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de Saint-Célestin (Paroisse), tenue le lundi, le 7 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

Le mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, Thomas Leblanc	Conseiller # 2, Jocelyn Proulx
Conseillère # 3, Mireille Lemay	Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion
Conseiller # 5, Tommy Richard	Conseiller # 6, François Chabot

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Travaux route 161 et rang Saint-Joseph – demande de paiement #5
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Règlement 2024-05 – Droits de mutation – Avis de motion et présentation du projet de règlement
9. Règlement 2023-04 – Demande d'aide financière
10. Transfert – Réserve financière pour les élections
11. PAVL – Volet entretien
12. Aqueduc – Rapport des besoins en eau de la Municipalité
13. Fonds de développement structurant du territoire (FDST/FRR) – affichage des numéros civiques
14. Panneaux des numéros civiques
15. Jeudis en chansons 2025
16. Grande semaine des tout-petits
17. Varia
18. Étude de la correspondance
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A PAYER

La directrice générale et greffière-trésorière, Stéphanie Hinse, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, des comptes payés, le montant des salaires nets versés, à savoir :

Total des salaires septembre 2024 :	13 260.59 \$
Total des comptes à payer :	124 672.29 \$
Total des comptes payés :	469 270.78 \$
Grand Total :	607 203.66 \$

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

ADOPTÉ

2024-10-158

2024-10-159

2024-10-160



No de résolution
ou annotation

2024-10-161

5. TRAVAUX ROUTE 161 ET RANG SAINT-JOSEPH – DEMANDE DE PAIEMENT #5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la demande de libération du premier 5% de retenue de Roxboro Excavation inc. concernant les travaux de la route 161 et du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE les Services EXP, surveillant des travaux, ont approuvé le montant et sont en attente de documents afin d'approuver la demande présentée;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la demande est de 172 605,83 \$, incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement de 172 605,83 \$, incluant les taxes, à Roxoboro Excavation inc. suite à la réception de l'approbation des Services EXP inc.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents en lien avec cette demande de paiement.

ADOPTÉ

6. RAPPORT DU MAIRE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, fait un résumé des nombreuses rencontres et réunions auxquelles elle a participé au cours du mois de septembre

7. RAPPORT DES ELUS

Le conseiller, Monsieur Tommy Richard, n'a malheureusement pas pu aller à la rencontre des loisirs de septembre.

8. REGLEMENT 2024-05 – DROITS DE MUTATION – AVIS DE MOTION ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Saint-Célestin, sera adopté le *Règlement 2024-05 – Droits de mutation*. Règlement qui autorise le paiement des droits de mutation sur trois versements.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de ce règlement est déposé, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Célestin.

Également, copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

9. REGLEMENT 2023-04 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT le règlement 2023-04 – Règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement, adopté le 7 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de ce règlement stipule que le conseil municipal doit adopter une résolution permettant la signature d'une entente de financement entre le demandeur et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande des propriétaires du 394, rang du Pays-Brûlé;

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-162

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

D'accepter la demande d'aide financière pour les travaux d'installation septique du 394, rang du Pays-Brûlé;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente avec les propriétaires du 394, rang du Pays-Brûlé pour un montant d'aide financière de 13 000,00 \$ aux conditions stipulées dans le règlement 2023-04.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, lorsque l'entente sera signée de toutes les parties, à émettre le chèque au montant de 13 000,00 \$ aux demandeurs.

ADOPTÉ

10. TRANSFERT – RESERVE FINANCIERE POUR LES ELECTIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une élection en janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être défrayées par la réserve financière dédié aux élections ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont au montant de 592.33 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière procède au transfert de 592.33 \$ de la réserve financière pour les élections au fonds général.

ADOPTÉ

11. PAVL – VOLET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports a accordé une compensation de 153 549 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Célestin informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

12. AQUEDUC – RAPPORT DES BESOINS EN EAU DE LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par la résolution 2024-02-032, a mandaté la firme Stantec pour connaître ses besoins en eau pour un futur projet d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final est terminé ;

2024-10-163

2024-10-164



No de résolution
ou annotation
2024-10-165

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape dans ce dossier est de s'informer aux municipalités / villes avoisinantes s'ils ont un intérêt et s'ils sont en mesure de nous fournir de l'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'informe aux municipalités / villes avoisinantes s'ils ont un intérêt et s'ils sont en mesure de nous fournir de l'eau.

QUE la mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, et la directrice générale et greffière-trésorière représentent la municipalité dans ces démarches.

ADOPTÉ

13. FONDS DE DEVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE (FDST/FRR) – AFFICHAGE DES NUMEROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin dispose de la somme de 55 900 \$ au *FDST / FRR volet 2* pour la réalisation de projets ;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet d'affichage des numéros civiques* correspond à une priorité pour la municipalité afin de diminuer le temps de réponse des premiers secours et ainsi augmenter le sentiment de sécurité de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet d'affichage des numéros civiques* consiste à faire l'installation de petits panneaux (bornes 911), en bordure du chemin, qui indiquent chaque numéro civique et de faire le changement de tous les panneaux des noms de rues, rangs et routes afin de mieux les identifier;

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-166

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil dépose le *Projet d'affichage des numéros civiques* d'une valeur de 28 145 \$ en sollicitant une aide financière de 19 700 \$ du *FDST / FRR volet 2*, le solde étant fourni par la municipalité de Saint-Célestin.

QUE la municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Stéphanie Hinse, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ

14. PANNEAUX DES NUMEROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin dépose le *Projet d'affichage des numéros civiques* au *Fonds de développement structurant du territoire (FDST/FRR) volet 2* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande d'offre de service auprès de trois entreprises pour les panneaux d'affichage des numéros civiques (bornes 911);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ayant fourni le prix le plus bas est Signalisation Kalitec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2024-10-167

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat,



No de résolution
ou annotation

2024-10-168

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

conditionnellement à l'approbation de notre demande d'aide financière au FDST/FRR volet 2, à Signalisation Kalitec inc. pour la production des panneaux des numéros civiques (bornes 911), incluant la quincaillerie et l'installation et la production des panneaux indiquant les noms de rue.

ADOPTÉ

15. JEUDIS EN CHANSONS 2025

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Saint-Célestin a manifesté l'intention de s'occuper des *Jeudis en chansons* pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin désire y contribuer au même titre que le Village de Saint-Célestin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Fillion, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un montant maximal de 400 \$ à la FADOQ de Saint-Célestin pour l'organisation et la réalisation des *Jeudis en chansons – édition 2025*.

ADOPTÉ

16. GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement* ;

CONSIDÉRANT QUE la *Grande semaine des tout-petits* a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernement de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;



No de résolution
ou annotation

2024-10-169

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinées à cette clientèle pour offrir des services adaptés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Fillion, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 18 au 24 novembre, la *Grande semaine des tout-petits!*

QUE le drapeau de la *Grande semaine des tout-petits* sera exposé au bureau municipal du 18 au 24 novembre 2024.

QUE les membres du conseil municipal soient invités à porter le carré-doudou lors de la séance publique du conseil du 4 novembre et le lundi 18 novembre 2024, journée qui marquera le début des festivités de la *Grande semaine des tout-petits!*

ADOPTÉ

17. VARIA

Aucun varia

18. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

- *Fondation médicale Jean-Pierre Despins* – Invitation au souper bénéfique 2024
- *Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie* – Avenant à la convention de services (annulation aux abonnements de périodiques imprimés)
- *Desjardins* – Appui financier pour le *Projet de réfection du terrain de balle*, montant de 7 000 \$

19. PERIODE DE QUESTIONS

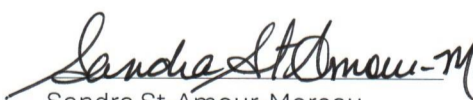
Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

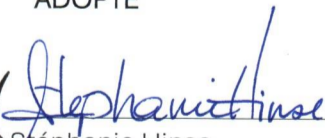
20. LEVÉE DE L'ASSEMBLEE

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

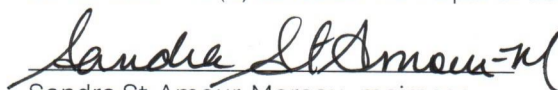
QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à **20 h 28**.

ADOPTÉ


 Sandra St-Amour-Moreau
 Mairesse


 Stéphanie Hinse
 directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


 Sandra St-Amour-Moreau, mairesse

2024-10-170